

**COMMUNE D'AUBRY DU HAINAUT**

-----  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux le **dix mars, dix-huit heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de Aubry-du-Hainaut s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Raymond ZINGRAFF, Maire.

**Etaient présents** : Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER, Elisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSSELIN, Colette DESZCZ, Régis GOFFART, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Adeline COCHETEUX, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

**Etaient excusés** : Julie LAI donne procuration à Adeline COCHETEUX, Jérôme DENYS donne procuration à Elisabeth DUBOIS, Thierry COCHON donne procuration à Christophe LECOSSIER

**Etait absent** : Maria PACE

Françoise BONNÉ a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice :

19

Nombre de présents :

15

Nombre de votants :

18

**Délibération N°CP-10/03/22-8**

**Dissolution du groupement de commandes relatif à l'acquisition de fournitures de bureau**

Dans le cadre du schéma de mutualisation de Valenciennes Métropole, l'axe 15 « Mettre en œuvre des groupements de commande » prévoit la constitution de marchés mutualisés entre communes ou entre communes et communauté d'agglomération.

Un premier groupement de commandes permanent a été créé entre Valenciennes Métropole et 16 de ses communes membres, groupement régi par sa convention constitutive du 3 mars 2017. Le marché alloti (papiers, enveloppes, petites fournitures de bureau) conclu dans le cadre de ce groupement s'est terminé le 31 décembre 2020.

Le bilan de ce groupement est mitigé, tant au niveau du nombre de références proposées que des prix obtenus dans le cadre du groupement, il apparaît aujourd'hui opportun de le dissoudre.

Conformément à l'article 8 de la convention constitutive du groupement liant les 17 membres, le groupement peut être dissout par décision à la majorité qualifiée de ses membres. Aussi, il appartient aujourd'hui à chaque membre de se positionner sur la dissolution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'approuver la dissolution du groupement de commandes relatif à l'acquisition de fournitures de bureau
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à notifier à Valenciennes Métropole tout document relatif à la dissolution du groupement
- D'autoriser Valenciennes Métropole, en sa qualité de coordonnateur, à dissoudre le groupement de commandes

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,  
Raymond ZINGRAFF



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation du Conseil avait été faite le  
Le Maire,

**14/03/2022**

**03/03/2022**





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Aubry-du-Hainaut**

**Utilisateur : PASTELL Plateforme**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CP_10_03_22_8
Date de la décision :	2022-03-10 00:00:00+01
Objet :	Dissolution du groupement de commandes relatif à l'acquisition de fournitures de bureau
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-215900275-20220310-CP_10_03_22_8-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215900275-20220310-CP_10_03_22_8-DE-1-1_0.xml	text/xml	915
Nom original :		
DELIB CP 10_03_22_8 Dissolution du groupement de commandes relatif __ l'acquisition de fournitures de bureau.pdf	application/pdf	32500
Nom métier :		
99_DE-059-215900275-20220310-CP_10_03_22_8-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	32500

### Cycle de vie de la transaction :

État	Date	Message
Posté	11 mars 2022 à 14h52min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 mars 2022 à 14h52min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 mars 2022 à 14h52min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 mars 2022 à 15h07min22s	Reçu par le MI le 2022-03-11

